

AXE 4

Scola in paese

**Inscrire l'école rurale dans
une dynamique partenariale
d'excellence et d'ambition
scolaires**

La Corse, île montagne, se distingue par un grand nombre de territoires ruraux.

L'académie de Corse est caractérisée par l'existence d'un réseau scolaire très particulier, constituée de nombreux établissements et écoles de petite taille, souvent positionnés en réseau d'éducation prioritaire.

Afin de renforcer l'égalité des chances et de donner toute son attractivité au monde rural, une mise en réseau et une synergie de tous les acteurs éducatifs, culturels, économiques et sociaux du territoire est à privilégier.

Le soutien des établissements scolaires en milieu rural est une priorité.





Égalité des chances

Équité

Innovation

Partenariat

Dynamique

Continuité territoriale et pédagogique

Territoires

Proximité

Réseau

AXE 4

Scola in paese

Inscrire l'école rurale dans une dynamique partenariale d'excellence et d'ambition scolaires

+ Objectif 1
Garantir l'égalité des chances et l'ambition scolaire dans les territoires ruraux

+ Objectif 2
Assurer l'attractivité du métier d'enseignant dans les écoles et les collèges ruraux

+ Objectif 3
Renforcer l'inclusion scolaire en milieu rural

+ Objectif 4
Réaffirmer les relations partenariales pour sécuriser les parcours éducatifs de tous

État des lieux

- Une académie fortement rurale
- L'ambition scolaire reste très modeste malgré de bons résultats scolaires avec des conséquences sur l'orientation des élèves
- L'accès aux ressources culturelles, scientifiques et numériques reste limité au regard de la cherté des transports
- Une école rurale bien ancrée dans son territoire mais qui a des difficultés à s'ouvrir au monde

Indicateurs

- Taux de réussite aux évaluations nationales et aux examens pour les établissements ruraux
- Taux de poursuite d'études
- Nombre d'actions de prévention du décrochage scolaire
- Taux de décrochage scolaire des élèves
- Taux de sortie du système scolaire sans qualification

OBJECTIF 1 - GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'AMBITION SCOLAIRE DANS LES TERRITOIRES RURAUX

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 – Créer un observatoire académique des inégalités territoriales

Action 2 - Développer l'ambition scolaire

Action 3 - Éduquer à l'orientation et ouvrir le champ des possibles

Action 4 – Favoriser l'ouverture par l'usage du numérique

Action 5 - Renforcer le pilotage de proximité



Partenaires associés

- Association des maires
- Collectivité de Corse
- La Banque des territoires
- GIP La Trousse à projets



Pour aller plus loin : vos ressources

- Site du Réseau Canopé : educorsica.fr

OBJECTIF 1 - GARANTIR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ET L'AMBITION SCOLAIRE DANS LES TERRITOIRES RURAUX



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 – Créer un observatoire académique des inégalités territoriales

- À partir de l'analyse d'indicateurs de réussite éducative, proposer de manière régulière et partenariale, des pistes d'actions entre les établissements ruraux et urbains.
- Réduire les inégalités d'accès aux transports, aux équipements, à la culture, aux soins ...

Action 2 - Développer l'ambition scolaire

- Renforcer les partenariats avec les universités, grandes écoles, et centres de recherche pour proposer des stages de découverte ou des web-conférences dans les zones isolées.
- Consolider les dispositifs d'accompagnement favorisant l'ambition scolaire (cordées de la réussite, tutorat, mentorat ...).
- Favoriser l'ambition scolaire par des activités attractives (clubs scientifiques, culturels, artistiques, ...).

Action 3 - Éduquer à l'orientation et ouvrir le champ des possibles

- Renforcer l'éducation à l'orientation dès la 5^{ème} avec des visites d'entreprises, des forums des métiers itinérants dans les villages.
- Mettre en réseau les établissements scolaires avec les CFA et les lycées professionnels de la région pour des stages courts ou des immersions.

Action 4 - Favoriser l'ouverture par l'usage du numérique

- Développer des classes virtuelles inter-établissements (par exemple : options rares ou LV2 en collège).
- Assurer une continuité pédagogique (absentéisme, difficulté de transport ...).
- Poursuivre le déploiement du Territoire numérique éducatif (TNE) Corsica.

Action 5 – Renforcer le pilotage de proximité

- Nommer des référents "ruralité et ambition scolaire" dans chaque circonscription.
- Structurer un réseau académique des écoles rurales pour mutualiser les pratiques pédagogiques efficaces.

État des lieux

- Des équipes pédagogiques très investies mais dont l'instabilité est prégnante
- Une proportion d'enseignants titulaires plus faible qu'ailleurs
- Des difficultés de logement pour les enseignants

Indicateurs

- Nombre d'enseignants « stabilisés » depuis au moins 3 ans
- Nombre de postes vacants

OBJECTIF 2 - ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER D'ENSEIGNANT DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES RURAUX

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Attirer et fidéliser les enseignants

Action 2 - Renforcer la formation et l'accompagnement

Action 3 - Promouvoir l'enseignement en zone rurale

Action 4 - Favoriser le travail en réseau et le sentiment d'appartenance



Partenaires associés

- Communes
- Associations
- Communauté de communes



Pour aller plus loin : vos ressources

- Site du Réseau Canopé : educorsica.fr

OBJECTIF 2 - ASSURER L'ATTRACTIVITÉ DU MÉTIER D'ENSEIGNANT DANS LES ÉCOLES ET COLLÈGES RURAUX



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Attirer et fidéliser les enseignants

- Améliorer les conditions d'accès au logement (logement de fonction, aide au logement, ...).
- Proposer un accompagnement à l'installation (logement temporaire, aides au logement, guide pratique communal) en partenariat avec les collectivités locales.
- Développer des partenariats locaux pour faciliter l'accès aux transports, à la culture, au sport ...

Action 2 – Renforcer la formation et l'accompagnement

- Former les enseignants aux spécificités du rural : à l'approche pédagogique de la classe multi-niveaux (classe unique), à la relation familles-école et à la gestion de l'isolement.
- Mettre en place un tutorat renforcé pour les nouveaux enseignants en zones rurales, avec temps de concertation et visites croisées.
- Développer des communautés éducatives rurales apprenantes, avec des temps d'échange, co-développement professionnel et réseau inter-établissement.

Action 3 – Promouvoir l'enseignement en zone rurale

- Déployer une campagne de communication pour valoriser les atouts de la ruralité.
- Encourager les stages ou formations en zone rurale.
- Inciter à la mobilité des enseignants expérimentés vers les zones rurales par un accompagnement personnalisé et une valorisation RH.

Action 4 - Favoriser le travail en réseau et le sentiment d'appartenance

- Amener la formation au plus près des territoires.
- Organiser des regroupements pédagogiques réguliers entre enseignants exerçant dans le rural (inter-degrés, inter-établissements).
- Créer une plateforme collaborative académique "Écoles rurales innovantes", pour partager des ressources et projets.
- Inciter dans les projets d'établissement les actions liées à la coopération, l'inter-degré et l'ouverture.

État des lieux

- 3.91% des élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire
- 34.3% des élèves notifiés pour un accompagnement par un AESH
- 1410 LPI
- 57 dispositifs d'inclusion (ULIS, UEMA, UEEA et DAR)
- 3 PAS
- 2.4% des élèves notifiés pour la mise à disposition de matériel adapté dans le 1er degré
- 27.1 % d'élèves notifiés pour une scolarisation avec appui d'une ULIS dans le 1er degré
- 25 % d'élèves notifiés pour une scolarisation avec appui d'une ULIS dans le 2nd degré

Indicateurs

- Nombre d'élèves en attente de place dans les établissements scolaires du médico-social
- Taux d'élèves en situation de handicap sans solution de scolarisation
- Nombre de PAS
- Nombre d'élèves bénéficiant de matériel adapté
- Nombre de locaux aménagés
- Nombre d'établissements scolaires labellisés « Établissement scolaire inclusif »
- Nombre de personnels formés sur le champ du handicap
- Part des élèves notifiés pour un accompagnement humain

OBJECTIF 3 – RENFORCER L'INCLUSION SCOLAIRE EN MILIEU RURAL

Actions



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 - Organiser une cartographie des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

Action 2 - Développer l'école inclusive en réseau

Action 3 - Repenser l'organisation de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

Action 4 - Accompagner les parents des élèves à besoins éducatifs particuliers



Partenaires associés

- Communes
- ARS
- MDPH
- ADAPEI
- ARSEA



Pour aller plus loin : vos ressources

- <https://www.ac-corse.fr/le-service-public-de-l-ecole-inclusive-122015>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-1022>
- <https://eduscol.education.fr/1137/ecole-inclusive>
- <https://eduscol.education.fr/1230/cap-ecole-inclusive>
- <https://www.education.gouv.fr/la-scolarisation-des-eleves-en-situation-de-handicap-textes-de-reference-et-rapports-7358>
- <https://www.education.gouv.fr/annee-scolaire-2024-2025-assurer-l-accessibilite-de-l-ecole-pour-tous-414990>
- <https://www.education.gouv.fr/etre-accompagnant-des-eleves-en-situation-de-handicap-aesh-12188>

OBJECTIF 3 – RENFORCER L'INCLUSION SCOLAIRE EN MILIEU RURAL



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 – Organiser une cartographie des Pôles d'Appui à la Scolarité (PAS)

- Créer et rapprocher les PAS des territoires ruraux.

Action 2 – Développer l'école inclusive en réseau

- Accompagner les élèves à besoins éducatifs particuliers en mutualisant les ressources matérielles et humaines par le renforcement des équipes éducatives mobiles, ou de dispositifs partagés entre établissements (ULIS, SEGPA, RASED, AESH mutualisés).

Action 3 – Repenser l'organisation de la prise en charge des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Favoriser le déplacement des professionnels de santé (orthophonistes, ergothérapeutes ...) dans les écoles du rural.

Action 4 – Accompagner les parents des élèves à besoins éducatifs particuliers

- Créer des espaces de dialogue et d'écoute entre les familles et les équipes éducatives.
- Diffuser un guide simplifié et adapté aux parcours inclusifs, aux démarches MDPH.
- Favoriser le maintien des dispositifs itinérants dans les zones éloignées (CMP, SESSAD).
- Développer l'accès au numérique éducatif pour éviter aux parents de se déplacer lors des équipes de suivi de scolarité (ESS).
- Proposer aux parents des élèves à besoins éducatifs particuliers de les accompagner dans les démarches administratives.

État des lieux

- La coopération et la mutualisation partenariale existe mais de manière inégale selon les territoires
- Des projets pédagogiques partenariaux existants mais trop peu nombreux
- Les TER et les TNE ne couvrent pas tous les territoires ruraux de l'académie

Indicateurs

- À l'échéance 2030, la totalité des écoles et collèges ruraux doivent être couverts par un TER

OBJECTIF 4 - RÉAFFIRMER LES RELATIONS PARTENARIALES POUR SÉCURISER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DE TOUS



Actions

Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 – Renforcer les partenariats territoriaux et généraliser les TER

Action 2 - Favoriser des conventions partenariales

Action 3 - Créer des comités territoriaux éducatifs

Action 4 - Créer des projets inter-établissements

Action 5 - Renforcer l'orientation et la liaison collège-lycée

Action 6 - Former les équipes à la gestion de projets partenariaux



Partenaires associés

- Association des maires
- Communauté de communes
- Associations
- Collectivité de Corse
- CAF
- MSA
- Missions locales
- Réseau Canopé



Pour aller plus loin : vos ressources

- Site du Réseau Canopé : educorsica.fr

OBJECTIF 4 - RÉAFFIRMER LES RELATIONS PARTENARIALES POUR SÉCURISER LES PARCOURS ÉDUCATIFS DE TOUS



Actions académiques à mettre en œuvre

Action 1 – Renforcer les partenariats territoriaux et généraliser les TER

- Généraliser les territoires éducatifs ruraux (TER), en lien avec les collectivités territoriales.
- Coopérer avec les associations locales (culture, patrimoine, sport) pour proposer des projets éducatifs ancrés dans le territoire.
- Créer des "tiers-lieux éducatifs ruraux" (espaces partagés école-entreprises-assos pour les projets d'élèves).

Action 2 - Favoriser des conventions partenariales

- Clarifier les engagements de chaque acteur pour le suivi des élèves par la rédaction de conventions tripartites entre Éducation nationale, collectivité et réseau d'associations pour l'accompagnement des élèves (scolarité, transport, santé, numérique...).
- Conventionner avec les collectivités (mairies, départements, région) pour la rénovation des établissements ruraux.

Action 3 - Créer des comités territoriaux éducatifs

- Structurer les relations entre acteurs éducatifs, sociaux et territoriaux par la mise en place de comité de pilotage annuel par bassin rural incluant IEN, chefs d'établissement, élus, représentants associatifs.

Action 4 - Créer des projets inter-établissements

- Renforcer les continuités pédagogiques et créer du lien entre les écoles, collèges et lycées ruraux par la mise en place de projets communs autour d'une thématique (patrimoine corse, développement durable, numérique...).

Action 5 - Renforcer l'orientation et la liaison collège-lycée

- Sécuriser les transitions scolaires en milieu rural par l'organisation de mini-stages, de forums des métiers avec l'intervention de professionnels locaux, de rencontres inter-degrés.

Action 6 - Former les équipes à la gestion de projets partenariaux

- Donner les outils nécessaires pour piloter efficacement des projets dans les territoires ruraux grâce à des formations des cadres et enseignants sur la méthodologie de projet, la coéducation, ou les dispositifs d'inclusion.



L'école des mois

Les déterminants

l' un la
le les
des une

Les verbes

les pro

je tu il, elle

c
qu qu ch al



0
60